

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE du 12 AVRIL 2021

DEPARTEMENT DES LANDES  
COMMUNE DE CAMPAGNE  
ARRONDISSEMENT DE MONT-DE-MARSAN

Nombre de Conseillers en exercice : 15  
Nombre de présents : 14  
Nombre de votants : 15

L'an deux mil vingt et un, le douze du mois d'avril, à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle A de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur CARRERE Frédéric, Maire.

Etaient Présents : Mrs CARRERE F., BARON P., BOURDEAU P., CASSAGNE A., CAZEAUX H., DUFAU B., LARRAZET Y., LOUBERE Ch.,  
Mmes DEYRIS G., BARROUILLET M.P., BERGES G., BATS C., DUPONT N., SAINT-AUBIN FREARD N.  
Etait Excusé : M. BRETHOUS J.M., donne pouvoir à M. le Maire.

Monsieur Bourdeau Patrick est nommé secrétaire de séance.  
Auxiliaire de rédaction : Cindy Mallet

### **Approbation du PV de la précédente réunion**

Pas d'observation sur le procès-verbal du 25 mars 2021, il est approuvé à l'unanimité des présents.  
En ce qui concerne celui du 04 février, les élus demandent au secrétaire de séance de rectifier, dans la partie « projet TDF, « achat de 10 000 € » par « vente de 10 000 € ». Après correction, le PV est approuvé à l'unanimité.

### **Délibération signature du bail avec TDF**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du Conseil Municipal du 04 février 2021, un accord de principe avec TDF (Télédiffusion de France), relatif au projet d'implantation d'un relais radioélectrique audiovisuel et de télécommunications, a été validé par les élus.

Ce projet est prévu sur la parcelle communale, cadastrée section ZC n°21, d'environ 160 m<sup>2</sup>, située « rue de la fontaine » moyennant une contrepartie financière :

- Soit une location de 2000 € par an pendant 20 ans
- Soit une vente de 10 000 €

Il fait lecture à l'assemblée du projet de bail entre la commune de Campagne et TDF, et demande aux élus de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- Donne son accord de principe et autorise TDF à effectuer toutes études (essais radio, études de structure, de charge, de sol...) en vue de vérifier la faisabilité technique du projet d'implantation ainsi que toute démarche administrative, notamment le dépôt d'une Déclaration Préalable ou d'un Permis de Construire, en vue de l'édification et de l'exploitation du site.

Autorise monsieur le Maire à signer le bail annexé à la présente délibération avec l'option de la location de 2000€ par an pendant 20 ans.

### **Vote du taux de fiscalité directe**

Le Conseil Municipal,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

**Vu** la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),

**Vu** l'article 1639 A du Code Général des Impôts,

**Considérant** que la loi de finances pour 2020 susvisée a acté la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH),

**Considérant** que le taux de TH nécessaire, en 2021 et 2022, au calcul de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et de la taxe sur les logements vacants sera le taux de 2019,

**Considérant** qu'il appartient à l'assemblée locale de se prononcer sur les taux d'imposition des autres taxes locales pour l'année 2021.

Après examen du document d'évolution des taxes, monsieur le Maire propose afin de retrouver une meilleure marge de manœuvre financière de poursuivre l'effort fiscal à hauteur d'une augmentation de 3% du taux actuel. Suite aux échanges et après avoir effectué un tour de table, la majorité des présents s'étant opposée à cette proposition, monsieur le Maire soumet au vote la reconduction des taux actuels sans augmentation de la part communale, pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

par 9 voix pour, 4 voix contre (Mr Carrere F., avec un pouvoir, Mr Cassagne A., Mme Deyris G.) et 2 abstentions (M. Cazeaux H., Mme Berges G.) :

- Décide de maintenir les taux d'imposition de l'année 2020.
- D'appliquer pour l'année 2021, les taux suivants aux impôts directs locaux :
  - Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 30,14 %  
(commune 13,17 % + 16,97 du département)
  - Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 49,86 %
- Charge M. le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

#### **Vote du Budget Primitif 2021**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les règles d'un budget communal.

Après avoir examiné article par article le projet du Budget Primitif de la commune pour l'exercice 2021, le Conseil Municipal vote par 14 voix pour, et 1 abstention (Mme Deyris G.) :

- Section de Fonctionnement : dépenses et recettes s'équilibrent à 761 814 €.
- Section d'investissement : dépenses et recettes s'équilibrent à 227 600 €.

#### **Vitesse et poids lourds**

Mr le Maire aborde un sujet problématique sur la commune, à savoir celui de la vitesse excessive des véhicules ainsi que la fréquence importante du passage des poids lourds dans notre centre bourg.

La Municipalité, soucieuse d'assurer la sécurité des usagers, avait sollicité, en octobre 2020, les services du conseil Départemental ainsi que ceux de Mont de Marsan Agglomération afin d'étudier un plan d'amélioration des aménagements.

Mr Patrick Baron, 1er adjoint en charge de la voirie, a également pris contact, à plusieurs reprises, avec les responsables des services de la voirie pour renouveler le signalement de cet état de fait.

En parallèle, Mr le Maire a réitéré la demande d'étude auprès des services de l'agglomération, comme précisé, ce tronçon de route étant départemental, celle-ci devra être menée conjointement avec eux.

A l'initiative de la Municipalité, une rencontre sera prochaine proposée entre les deux services.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.